



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCIDENTOLOGIE SUR LA RN 2

31/07/2020

Le Préfet de l'Aisne a réuni le 31 juillet au matin les services de police, de gendarmerie, des sapeurs-pompiers, la direction interdépartementale des routes, la direction départementale des territoires ainsi que la commune de Laon et le Conseil départemental afin de faire un premier point sur l'accidentologie sur la RN2 de façon générale, et plus particulièrement dans le secteur de Laon à la suite du dramatique accident du 28 juillet.

Le Préfet a souligné qu'il était nécessaire de tirer les leçons de cette tragédie mais a appelé à ne pas en anticiper les circonstances exactes, que l'enquête judiciaire en cours permettra seule de préciser, ni à extrapoler sur ses raisons.

Sur un plan général, tous les participants ont fait le constat global que les accidents graves avaient essentiellement des causes comportementales. Si les infrastructures routières doivent favoriser la sécurité, ce qui justifie une attention permanente à leur entretien et à leur aménagement, ce ne sont pas elles qui sont, dans une très grande majorité des cas, à l'origine des accidents. Le respect du code de la route et un comportement attentif et prudent de ses usagers est la solution fondamentale pour les éviter. Le préfet avait lancé publiquement un appel à cet égard le 27 juillet.

La RN 2 est un axe structurant, et donc fréquenté, en particulier sur la portion qui va de la région parisienne vers Laon. L'État y investit d'importants moyens financiers à la fois pour son entretien, comme en attestent les travaux de sécurité d'1,8 million d'euros vers Soissons (carrefour de la Perrière à Crouy) inaugurés le 15 juillet, et pour son aménagement, avec la décision majeure de mise à 2x2 voies dans les prochaines années de l'itinéraire de Laon vers la Belgique, dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

La RN 2 n'est pas particulièrement accidentogène si l'on observe les données sur plusieurs années. Il en est de même du secteur de Laon, mais récemment celui-ci a connu trois accidents mortels en décembre, février et le 28 juillet, le précédent remontant à 2015. Il y a également été observé une certaine dégradation des comportements ces derniers mois.

Le préfet avait d'ores et déjà donné instruction aux forces de police et de gendarmerie de renforcer les contrôles sur l'ensemble des routes du département. Ils seront accrus aux abords de l'agglomération de Laon.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Un radar automatique sera installé en principe le 4 août sur le secteur où a eu lieu le tragique accident du 28 juillet, et complétera le radar tourelle qui opère sur le même itinéraire plus en amont ainsi que celui qui se trouve dans l'autre sens dans la même zone. Ce radar supplémentaire est pour l'instant temporaire et son effet sera analysé au bout de quelques jours et semaines. Pour mémoire, 9 radars automatiques fixes sont installés dans l'Aisne en bordure de la RN 2.

Le préfet a également demandé à la direction interdépartementale des routes de faire des propositions en matière de signalétique complémentaire et de marquage au sol dans le secteur de l'accident du 28 juillet.

Il lui a enfin demandé de mener une étude sur les conditions de faisabilité et l'opportunité de différentes options concernant le tronçon de l'accident du 28 juillet, depuis le maintien en l'état à sa reconfiguration, y compris sur une seule voie, en prenant également en compte l'itinéraire de façon plus vaste et les différents types de véhicules qui le fréquentent.

Une réunion courant septembre fera un nouveau point sur l'ensemble de ces sujets. Ce travail ne préjuge en rien des causes du drame du 28 juillet qui nous a tous profondément choqués et émus.